Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 027-212704779-20260916-2026_43_DL_PLO-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 septembre 2026 à 20h00** Date de convocation : **10 septembre 2026**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : Mme BIOULAYGUES

Nombre de membres			
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	**15**	**15**	**Atteint**

Membres présents à la séance : Mmes, Mrs. MAINGUY, ANDRIEUX, BIOULAYGUES, CARRIER, GRASSAT, INIGO, LE LAN-LE-LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, PAQUET, POUJOULY, PERSIL, TRESGOTS, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme LONGIN (pouvoir à Mme POUJOULY).

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « NORMANDIE AXE SEINE » (SPL NAS) – DL 43/2026

(REMPLACE DL 38/2026 POUR ERREUR MATÉRIEL)

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune à la Société Publique Locale « Normandie Axe Seine » (SPL NAS), conformément aux statuts de la société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne les délégués titulaires suivant :

- M. Pascal CARRIER,
- M. Marc WECKSTEIN.

Ces délégués représenteront la commune au sein du de l'AG de la SPL NAS et participeront à ses réunions pour toutes les questions relatives à la gestion et au fonctionnement de l'organisation.

La présente délibération sera transmise à sa direction.

Après délibération,

Vote : approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme le 22/09/2026

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX